



UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
01 42 22 37 02
federation@unsa-defense.org
portail-unsa.intradef.gouv.fr
www.unsa-defense.org
[@UnsaDefense](https://www.instagram.com/UnsaDefense)
www.facebook.com/UNSADefense
Unsa defense diffusion



COMPTE RENDU

COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL (CTM)

2 décembre 2020

Affirmer que tout va bien est plus facile que d'accepter les faits et tenter de les changer...

« Evoluer et changer de point de vue fait partie de la vie. Une personne qui reste toujours sur ses positions finira par avoir tort. » Gandhi

Forfait illimité obligatoire pour un Comité Technique Ministériel (CTM) en audioconférence et s'étalant de 14h à presque 20h avec un ordre du jour trop chargé dans des conditions peu propices à des échanges constructifs et courtois.

La Ministre des armées et la secrétaire d'Etat aux anciens combattants ont participé à ce CTM durant 2h, ce qui a permis aux organisations syndicales et particulièrement à l'UNSA de rappeler que nous n'avions pas encore la tête aux fêtes de Noël, pas plus que les personnels que nous représentons, après cette année tellement compliquée sur le plan sanitaire, économique et social.

L'UNSA Défense a porté vos préoccupations quotidiennes durant cette année particulièrement anxiogène et complexe en termes de vie professionnelle et personnelle, qu'il s'agisse du télétravail faisant l'objet d'un blocage idéologique de la part des employeurs Défense, de la mise en place de la visio-conférence très laborieuse alors que le Minefi met à disposition des ministères un dispositif facile d'accès et gratuit, des effets de la transformation de l'organisation centrale du Ministère (OCM). Réforme qui après avoir vu la réorganisation de la DRHMD, la suppression du SPAC, touchera désormais l'EMA en sortant de l'administration centrale le SIAé, le SEA et le SIMU et dont l'UNSA était en droit d'attendre une présentation des gains en organisation et des flux libérés en termes d'efficacité...

Vous retrouverez la DL UNSA Défense à la fin de ce document.

L'agacement, voire la colère de la Ministre face à la réalité des situations exposées étaient bien palpables malgré le principe de l'audioconférence... Une réponse ministérielle convenue et un satisfécit d'une LPM respectée en euros dans un contexte social et sanitaire dégradé qui obligerait le ministère à des réorganisations en vue d'une efficacité accrue dont, pour l'heure, personne ne peut apporter la preuve.

L'UNSA n'en disconvient pas mais les réorganisations incessantes du MinArm depuis de nombreuses années ne voient leurs effets que rarement évalués. En revanche, les impacts délétères sur les agents touchés sont eux tout à fait visibles.

L'UNSA Défense formera prochainement des vœux pour 2021 et l'un d'entre eux sera que le dialogue social au MinArm ne soit pas une fin en soi... Au-delà de l'écoute : des actes... Nous allons laisser la conclusion à Paul Valéry :

*Le monde ne vaut que par les extrêmes et ne dure que par les moyens.
Il ne vaut que par les ultras et ne dure que par les modérés.*



UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
01 42 22 37 02
federation@unsa-defense.org
portail-unsa.intradef.gouv.fr
www.unsa-defense.org
[@UnsaDefense](https://www.instagram.com/UnsaDefense)
www.facebook.com/UNSADefense
Unsa defense diffusion



Voici les points essentiels évoqués lors de ce comité :

PARTIE 1

Vote sur un projet de décret relatif au service militaire adapté (SMA) et projet d'arrêté portant organisation du SMA.

Ces textes ont pour objectif d'actualiser les dispositions réglementaires relatives aux missions et à l'organisation du service militaire adapté ainsi que la répartition des compétences entre le ministère des outre-mer et le ministère des armées.

Vote UNSA Défense : Abstention.

Vote sur un projet d'arrêté désignant les opérations de restructuration concernant les états-majors, directions, services et établissements publics relevant du ministère des Armées ouvrant droit à certaines indemnités de restructuration.

Cet arrêté permet l'ouverture des droits aux dispositions du plan d'accompagnement des restructurations (PAR) pour les agents touchés par une mesure de restructuration prévue à la décision ministérielle annuelle d'organisation du MinArm.

Vote UNSA Défense : Abstention.

Communication sur 2 projets de décrets et leurs arrêtés d'application (SDC) relatifs à la médaille d'honneur au personnel civil relevant du ministère de la Défense et son arrêté d'application ainsi que le projet de décret modifiant le décret du 23 février 1937 fixant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur de l'aéronautique et son arrêté d'application.

Il s'agit là de dépoussiérer des textes anciens afin de prendre en compte l'évolution du contexte et d'apporter quelques améliorations.

PARTIE 2

Vote sur un projet de décret relatif aux services de soutien et modifiant diverses dispositions du code de la défense dans le contexte OCM.

Concernant cette réforme, l'UNSA Défense a demandé, de nombreuses fois et à nombre d'autorités, à ce que soit communiquée la vision haute de ce chantier. L'UNSA Défense souhaite avoir connaissance des conséquences de l'application de la circulaire du 1er ministre du 5.06.2019, ainsi que des nombreuses mesures prises, qui ont trouvé prétexte dans cette mise en œuvre en termes d'effectifs concernés, en termes d'efficience des process et de délais de prise de décision. L'UNSA Défense demande si des indicateurs ont été mis en place pour étayer le retex auquel l'administration devra se livrer pour pallier les défauts éventuellement générés.

Vote UNSA Défense : Contre

Le texte OCM ayant été rejeté par la totalité des élus du CTM, une nouvelle version sera présentée le 11 décembre prochain avec les textes de création des 3 Comités Techniques Spéciaux pour le SIAé, le SEA devenant SEO (Service des Energies Opérationnelles) et le SIMU.



UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
01 42 22 37 02
federation@unsa-defense.org
portail-unsa.intradef.gouv.fr
www.unsa-defense.org
[@UnsaDefense](https://www.instagram.com/UnsaDefense)
www.facebook.com/UNSADefense
Unsa defense diffusion



Vote sur le projet de décret portant modification du décret n° 2012-422 relatif à la santé et à la sécurité au travail au ministère de la Défense

Bien sûr, l'UNSA était contre les dispositions de la loi de transformation de la fonction publique (5.08.2019) qui supprime le dispositif actuel des CHSCT en créant une formation spécialisée (FS) auprès du comité social d'administration (ex-comité technique). L'article 100 du décret publié le 22 novembre 2020 offre la possibilité au MinArm d'adapter les conditions d'organisation et de fonctionnement de ses FS compte tenu de la particularité de ses activités. L'UNSA Défense constate que la proximité avec le terrain de ces instances semble être préservée mais regrette de ne pouvoir prendre connaissance de la cartographie des futures instances et l'étude d'impact de la réforme.

Vote de l'UNSA Défense : Abstention

Vote sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 30 décembre 2016 relatif aux règles de recrutement des ouvriers de l'Etat du ministère de la Défense.

A compter du 1^{er} janvier 2021, seront prises en compte dans la limite de 8 ans correspondant au 5^e échelon du groupe 6, les années d'expérience acquises dans un domaine d'activité comparable pour les candidats au recrutement. A la demande de l'UNSA, les apprentis ayant effectué leur apprentissage au sein de l'institution MinArm seront, quant à eux, recrutés directement au 2^e échelon du groupe 6.

Vote de l'UNSA Défense : Pour

Vote sur le projet d'arrêté relatif aux dispositions particulières applicables aux techniciens à statut ouvrier du ministère des Armées

Ce texte, certes amélioré entre le GT, les bilatérales et le CTM, n'apporte pas totalement satisfaction à l'UNSA, particulièrement dans l'accès au TSO-T6 à l'essai. Ce texte emporte la suppression des T2-T3 reclassés T4 au 1^{er} juillet 2021 et les ouvriers candidats à la passerelle TSO (et uniquement les agents déjà ouvriers d'état détenant 3 ans d'ancienneté) verront leurs candidatures examinées par la CAPSO indépendamment de leur profession d'origine (un tableau de correspondance est en annexe de ce texte et ne sera qu'à titre indicatif pour les employeurs). Dans le même temps, la DRHMD s'engage à mettre en place dès 2021, un groupe de travail afin d'examiner les modalités de transformation du T6 à l'essai professionnel.

Vote de l'UNSA Défense : Abstention

Vote sur le projet d'arrêté relatif aux dispositions applicables aux chefs d'équipe du ministère des Armées

Les chefs d'équipe deviennent de 'vrais' managers par la création d'une profession de Chef d'Equipe classée en niveau 2 et débutant au groupe 7 (tous les CE actuels en Gr6 seront reclassés en Gr7). L'UNSA proposait l'ajout d'une possibilité d'encadrement fonctionnel dans les primo-nominations en qualité de CE ainsi que la nécessité de disposer d'une compétence technique en plus de celles purement managériales. Ces mots sont intégrés au nouveau texte proposé au vote.

Vote de l'UNSA Défense : Pour



UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
01 42 22 37 02
federation@unsa-defense.org
portail-unsa.intradef.gouv.fr
www.unsa-defense.org
[@UnsaDefense](https://twitter.com/UnsaDefense)
www.facebook.com/UNSADefense
Unsa defense diffusion



DECLARATION LIMINAIRE UNSA Défense – CTR du 2.12.2020

Madame la Ministre, Mesdames, Messieurs,

Nous sommes le ministère chargé de modéliser l'armée du 3^e millénaire avec à la fois des matériels à la pointe de la technologie et la gestion des différents espaces. Il faut bien se le dire, les moyens de communication relèvent d'une autre époque dès lors qu'il s'agit du dialogue social. Le ministère des Armées sera sans doute encore en train de s'interroger sur ses besoins que tous les autres ministères en seront équipés. L'UNSA parle ici de la visioconférence, moyen certes limité mais autrement moins contraignant qu'une réunion téléphonique.

L'ADN de notre ministère n'est-il pas la gestion des crises de tout ordre, de la méthode, des raisonnements techniques, de la préparation des troupes pour être prêtes à servir en tout temps et en tous lieux. On a des unités spécialisées en risques biologiques, bactériologiques, chimiques, nous gérons l'espace, des stratégies élaborées au niveau international en réaction à la menace pandémique, pourquoi nous ne sommes pas capables de communiquer l'information réglementaire réclamée par nos représentants en CCP ou en CHSCT ministériel, et par ailleurs mettre en place une cartographie des postes télétravaillables en quelques jours ? Peut-être que cela peut s'expliquer par l'illogisme des ordres donnés lorsque l'on prend le temps de constater que les poste télétravaillés en mars ne le sont plus en novembre. La DIRISI se voit décernée des satisfécits, sans doute à juste titre, dès lors pourquoi ne joue-t-elle pas le jeu de mise en place du télétravail comme cela est recommandé par les plus hautes autorités gouvernementales.

Si encore cela ne concernait que les caprices de l'UNSA-Défense, qui ne fait sur la Visio conf que sortir la tête de notre trou et de constater que dans le reste de la fonction publique, cet outil de communication moderne est disponible et gratuit ! Que font les armées pour se mettre à niveau sur une question aussi basique que celle d'une visio conf gratuite que tout le monde utilise sauf dans le mode d'Intradef ? Avouez que ce serait formidable ! Une dette organique sans lien avec la COVID19 est en pleine croissance, notamment avec les textes de transpositions, le SEGUR de la santé, les primes pour les urgentistes, le télétravail, etc... une liste à la Prévert que les armées ont transformé en liste "à la Pervers.

Vous avez bien compris qu'en fin 2020, sans parler de 2021 et des conséquences de cette situation inédite, l'UNSA-Défense exprime clairement et franchement sa déception malgré sa foi, ou sa crédulité visiblement, dans l'annonce d'un discours d'un dialogue social de qualité. Après les paroles, les actes !

A l'UNSA-Défense, nous pratiquons un engagement syndical positif avec des propositions et une recherche perpétuelle de solutions afin d'améliorer la condition et l'exercice des métiers de tous les agents de ce ministère. Au lieu d'avoir un retour positif, comme sur nos interrogations sur l'efficacité de la transformation en cours OCM, nous assistons, après un CTM de printemps plus que décevant en termes d'explication, à une évacuation de l'explication demandée, en soumettant dans chaque CTR respectif le volet le concernant. Deux remarques, merci de nous épargner une litanie de textes sans explication justifiant l'efficacité recherchée ou espérée et merci de nous présenter les gains en organisation espérés et les flux libérés en termes d'efficacité dans la prise de décision car quand on entend qu'il relève de l'impossible pour de très hautes autorités de réunir au moins une fois par mois leurs principaux subordonnés, nous nous inquiétons ! Ou disons plutôt que nous comprenons mieux qu'OCM ne résolve pas le problème.

L'efficacité de nos forces réside aussi dans leur adaptabilité permanente aux situations et celle, sanitaire, que nous traversons et qui pourrait selon certains spécialistes ne pas être la dernière, devrait pour l'UNSA-Défense rajouter dans la liste des métiers prioritaires et stratégiques pour l'avenir de la Défense, ceux relevant du Service de Santé des Armées, dont on a pu mesurer l'efficacité lors du déploiement de l'hôpital de campagne à Mulhouse au printemps, les médecins sont en nombre insuffisant, les infirmières, les personnels paramédicaux également. Ce service et ses personnels ont démontré depuis toujours et particulièrement ces derniers mois tout leur savoir-faire. Il vous appartient de consolider ces compétences.

Nous nous exprimerons par nos votes sur l'ensemble des sujets soumis à l'ordre du jour de ce CTM bien sûr. Un dernier point, vous avez visité les installations du SIAé Clermont le 15 octobre dernier et pu mesurer, comme partout, l'engagement sans faille de la communauté de Défense, civile comme militaire. Lors de votre allocution, vous avez rappelé le maintien du statut en compte de commerce du service après étude de la DAJ pour en conforter l'organisation. Où en est-on de cette réflexion et des textes consécutifs ?

Merci de votre attention. Les élus UNSA du CTM.